



Inscriptions après affectation sur le lycée

Liste des documents à fournir impérativement le jour du dépôt du dossier

- La photocopie de la pièce d'identité de l'élève (recto /verso)
- La fiche d'urgence complétée et signée
- L'attestation de l'ouverture des droits à la sécurité sociale
- L'attestation d'assurance scolaire 2018/2019 sera à déposer au secrétariat élèves en septembre
- La photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
(*Les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser à la Mairie dès l'âge de 16 ans afin de recevoir une convocation de participation à la journée de défense et citoyenneté. Une attestation sera délivrée pour le passage des examens.*)

Demi-pension :

- Fiche d'inscription ou de réinscription à la demi-pension
- Attestation de quotient familial de la CAF ou attestation restauration scolaire
- Un chèque de **15 Euros** libellé à l'ordre de la M.D.L (nom, prénom et classe au dos du chèque).
Ce chèque est destiné à faire fonctionner les clubs et aider à l'organisation des voyages et sorties pédagogiques (délibération du Conseil d'Administration du 26/06/14 en application de la législation sur les associations – participation sur la base du volontariat).

Pour les nouveaux élèves au lycée :

- Deux photos d'identité (nom, prénom et classe au dos des photos)
- Exeat délivré par l'établissement d'origine
- ASSR – Photocopie de l'attestation Scolaire de Sécurité Routière (si obtenue)

Pour les élèves déjà présents au lycée l'année précédente :

- La feuille attestant du rendu des manuels scolaires

*** Pour toutes entrées en 2^{nde} générale, 2^{nde} professionnelle, 2^{de} CAP SDG, 1^{ère} STMG et 1^{ère} BMA**, vous recevrez une notification du résultat d'affectation de votre enfant à votre domicile **à partir du 27 juin 2018**.

*** Pour les élèves sortants de collège:** vous devrez procéder à l'inscription de votre enfant en ligne accessible via le portail "Scolarité Services" ou depuis l'espace numérique de travail des collèves.

L'inscription en ligne permet aux parents :

- De procéder, à l'**inscription administrative de leur enfant dans son lycée d'affectation**
- D'exprimer leurs souhaits pour les **enseignements au choix** (langues, enseignements d'exploration, enseignements facultatifs) et **l'hébergement** (externat, demi-pension, internat)
- De compléter **la fiche de renseignements administratifs** de leur enfant
- De prendre connaissance des documents complémentaires à fournir au lycée, dont certains peuvent être téléchargés

